

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# FEUILLETON N° 22

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE** 

TREIZE HEURES TRENTE

### **AFFAIRES COURANTES**

### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M<sup>me</sup> la ministre SELBY

(N° 2) — Loi sur la protection de l'accessibilité aux études universitaires (modification de la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire)/The Protecting Affordability for University Students Act (Council on Post-Secondary Education Act Amended)

### M. le ministre RONDEAU

(N° 8) — Loi modifiant le Code de la route (utilisation de sièges de sécurité pour enfants)/The Highway Traffic Amendment Act (Use of Child Safety Seats)

### M. le ministre SWAN

(N° 11) — Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement (confiscation administrative et modifications diverses)/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act (Administrative Forfeiture and Miscellaneous Amendments)

### M. le *ministre* RONDEAU

(N° 12) — Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (travaux et réparations concernant les véhicules automobiles)/The Consumer Protection Amendment Act (Motor Vehicle Work and Repairs)

### M<sup>me</sup> ROWAT

(Nº 200) — Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act

### M<sup>me</sup> TAILLIEU

(N° 201) — Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act

### M<sup>me</sup> ROWAT

(N° 202) — Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Act

### M<sup>me</sup> TAILLIEU

(N° 203) — Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act

#### M. Briese

(N° 205) — Loi modifiant la Loi sur les municipalités et la Charte de la ville de Winnipeg (protection contre les accusations de diffamation)/The Municipal Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act (Defamation Protection)

### Mme MITCHELSON

(N° 207) — Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act

### M. GRAYDON

(N° 208) — Loi sur la sensibilisation au jour du Souvenir et modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Remembrance Day Awareness Act and Amendments to The Public Schools Act

### M. GOERTZEN

(N° 209) — Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif (périodes de restriction imposées aux hauts fonctionnaires indépendants)/The Legislative Assembly and Executive Council Conflict of Interest Amendment Act (Cooling-Off Periods Related to Independent Officers)

### М. Ѕмоок

(N° 210) — Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act

### M. GAUDREAU

(N° 212) — Loi sur la reconnaissance de l'apprentissage/The Apprenticeship Recognition Act

### **PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> ROWAT

M. GOERTZEN

M. PEDERSEN

M. GRAYDON

M. Briese

M. WISHART

### RAPPORTS DE COMITÉS

**DÉPÔT DE RAPPORTS** 

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE** 

**QUESTIONS ORALES** 

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

### **ORDRE DU JOUR**

### AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### REPRISE DU DÉBAT (SIXIÈME JOUR)

Motion de M. le ministre STRUTHERS

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas tenu la promesse du premier ministre de ne pas augmenter les taxes;
- b) qu'il impose 184 millions de dollars en nouvelles taxes aux familles manitobaines dont la situation est fort difficile, ces dernières faisant également face à l'augmentation des tarifs d'électricité, des impôts et des frais de garderie ainsi qu'à diverses autres taxes déguisées;
- c) qu'il augmente le prix de l'essence bien qu'il l'ait déjà augmenté de 12 % jusqu'à maintenant cette année, accroissant ainsi davantage le fardeau des familles manitobaines, alors qu'il réduit les dépenses sur l'infrastructure vieillissante du Manitoba;

- d) qu'il n'a pas pris de mesures visant à rendre les collectivités plus sûres, bien que le Manitoba soit devenu la capitale du crime violent au Canada et que le taux de meurtres à Winnipeg ait atteint un niveau record en 2011;
- e) qu'il n'a pas su reconnaître l'importance de l'agriculture, de la production alimentaire ni des collectivités rurales;
- f) qu'il n'a pas pris de mesures visant à protéger les Manitobains d'inondations futures et qu'il n'a pas suffisamment indemnisé les familles pour les dommages qu'ils ont subis;
- g) qu'il a manqué à ses engagements envers les étudiants manitobains dont les notes aux examens nationaux et internationaux de lecture, de mathématiques et de sciences comptent parmi les plus basses au Canada;
- h) qu'il a créé une dette encore plus importante qui se chiffre aujourd'hui à 27,6 milliards de dollars et qui continue de grimper, ce qui forcera les familles manitobaines à payer des impôts plus élevées dans les années à venir:
- i) qu'il n'a pas réussi à encourager de plus grandes occasions commerciales avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan puisqu'il a refusé de se joindre au nouveau partenariat de l'Ouest;
- j) qu'il n'a pas examiné les dépenses des programmes de tous les services gouvernementaux;
- k) qu'il n'a pas réussi à réduire les obstacles bureaucratiques qui nuisent aux entreprises et aux investissements privés au Manitoba;
- 1) qu'il n'a pas respecté les recommandations de la Régie des services publics suggérant un examen indépendant du programme d'immobilisations d'Hydro-Manitoba;
- m) qu'il a mal géré les 35 milliards de dollars des paiements de transfert fédéraux qu'il a reçus depuis 2000;
- n) qu'il n'a pas présenté de plan visant à encourager les investissements privés afin de créer des occasions et de générer une richesse qui laisseraient les Manitobains entrevoir un avenir plus radieux où ils seraient indépendants financièrement et exempts de dettes,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba. (M. GRAYDON — 20 min)

COMITÉ PLÉNIER	
COMITÉ DES SUBSIDES	

### **DEUXIÈME LECTURE**

#### M. le *ministre* ASHTON

(N° 3) — Loi modifiant le Code de la route (limites de vitesse dans les zones scolaires)/The Highway Traffic Amendment Act (Speed Limits in School Zones)

### M. le ministre SWAN

(N° 4) — Loi sur les personnes disparues/The Missing Persons Act

### M. le ministre ASHTON

(N° 5) — Loi modifiant le Code de la route (service d'autobus interurbain)/The Highway Traffic Amendment Act (Inter-City Bus Service)

### M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N° 6) — Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (accroissement de la responsabilité financière et de la participation communautaire)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Improved Fiscal Responsibility and Community Involvement)

### M<sup>me</sup> la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 7) — Loi sur la revalorisation des collectivités/The Community Renewal Act (Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

### M<sup>me</sup> la ministre ALLAN

(N° 9) — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (utilisation communautaire des écoles)/The Public Schools Amendment Act (Community Use of Schools)

#### M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 10) — Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

### M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 13) — Loi sur les emplois dans le domaine de l'énergie renouvelable/The Renewable Energy Jobs Act

### M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N° 14) — Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act

### AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

#### **PROPOSITIONS**

M<sup>me</sup> WIGHT — Bénévoles du Manitoba

#### 1. Attendu:

que les bénévoles du Manitoba contribuent énormément aux collectivités partout dans la province et qu'ils aident les quartiers et les organismes à devenir plus forts et dynamiques;

que les bénévoles font une différence par les gestes qu'ils posent pour faire du Manitoba une province où il fait bon vivre;

que les particuliers et les organismes bénévoles appuient notamment les domaines de la santé, des arts, des sports et des loisirs, du développement économique, de la revitalisation communautaire et du logement;

que l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation de 2007 indiquait que 54 % des Manitobains âgés de plus de 15 ans font du bénévolat, ce qui représente environ 81,5 millions d'heures par année, soit 733 millions de dollars au taux de salaire minimum;

que les bénévoles apprennent souvent à mieux se connaître et qu'ils éprouvent davantage une raison d'être et un sens d'appartenance;

que les bénévoles font partie intégrante du bien-être des Manitobains puisqu'ils fournissent souvent aux particuliers ainsi qu'aux groupes des services et de l'appui que les gouvernements ne peuvent offrir;

que ceux et celles qui consacrent leur temps et leur énergie à de nombreuses activités et à divers organismes sont souvent les héros méconnus de leur collectivité,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite tous ceux et celles qui, de par leurs efforts bénévoles, contribuent d'une façon inestimable à leur collectivité et à notre province.

6

### AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 25 avril 2012, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé «Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 Chapitre 2 : « Personal Care Homes Program »;
- rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Previously Issued Recommendations » et daté de mars 2011 Partie 1 : « Audit of the Pharmacare Program »;
- rapport du vérificateur général intitulé «Follow-Up of Previously Issued Recommendations » et daté de janvier 2012 :
  - o partie 10: « Monitoring Compliance with The Ambulance Services Act »
  - o partie 11 : « Pharmacare Program Part 2 »
  - o partie 12 : « Personal Care Homes Program »
  - o partie 13 : « Winnipeg Regional Health Authority Administration of the Value-Added Policy ».

7